

CONCOURS INTERNATIONAL D'UPCYCLING

RÈGLEMENT

OBJET

Concours international de la Fédération Française des Dentelles et Broderies à l'attention d'étudiants d'écoles supérieures d'arts appliqués ou de mode.

THÈME

Propositions créatives de recyclage de matériaux résiduels issus de la fabrication de la dentelle et de la broderie.

1 - CONTEXTE

Héritière des grandes corporations du Moyen Âge, la Fédération Française des Dentelles et Broderies (FFDB) est un organisme professionnel indépendant créé en 1935.

Elle regroupe les grandes maisons de dentelle et de broderie « mécaniques » situées principalement dans les Hauts de France, et pour quelques-unes en Auvergne ou en Pays de la Loire, ainsi que des ateliers de broderie main renommés.

Ces maisons, transmises de génération en génération, sont pour la plupart plus que centenaires par leurs origines et labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant.

Elles ont su préserver un précieux et unique savoir-faire tout en innovant en matière de création ou de fabrication que ce soit pour la Dentelle de Calais-Caudry® sur les métiers Leavers traditionnels à pilotage automatique, pour la dentelle aux fuseaux mécaniques, ou pour la broderie mécanique sur des métiers de haute technologie.

Fournisseurs privilégiés du luxe dans le monde entier pour la Haute Couture, le prêt-à-porter, la lingerie ou les accessoires, ces maisons sont en perpétuelle recherche d'inspiration et d'inventivité en phase avec l'avant-garde de la mode et du design. Elles soutiennent activement les jeunes talents, et développent des partenariats avec des écoles supérieures d'arts textiles et de stylisme.

Soucieuses d'excellence et conscientes des enjeux actuels en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale elles sont attentives à leur (bio)sourcing, à l'origine et à la certification de leurs matières premières et de leurs produits (OEKO-TEX®, GOTS, Global Recycled Standard GRS, ecogriffe, viscose FSC...), aux traitements écologiquement respectueux apportés en matière de teinture et de finition, à l'utilisation d'une énergie plus verte, à la gestion de leurs déchets...

Dans la mouvance de cette dynamique, la FFDB organise un concours international d'upcycling des matières résiduelles issues de la fabrication des dentelles et broderies, à l'attention des étudiants d'écoles supérieures de stylisme et d'arts appliqués.

Celui-ci s'inscrit pleinement dans la mission de diffusion et de sensibilisation de la FFDB auprès des (futurs) créateurs, et dans la poursuite de la tradition des concours qu'elle a organisés précédemment, depuis de nombreuses années : I.Design, Détournement de matières, Habitamorphoses, BrodLacing'Up...

Pour cette 1ère édition, cet appel à projets restreint s'adresse aux étudiants de 4 écoles :

ENSAA Duperré / PARIS / FRANCE

DUPERRE.ORG/

De Montfort University / LEICESTER / ANGLETERRE

DMU.AC.UK/HOME.ASPX

Université Akaki Tsereteli / KUTAISI / GÉORGIE

ATSU.EDU.GE/GE/HOME

-

Weißensee Kunsthochschule / BERLIN / ALLEMAGNE

KH-BERLIN.DE/

MANUFACTURES PARTICIPANTES

DENTELLE LEAVERS (DENTELLE DE CALAIS-CAUDRY®/I.G.) / DENTELLEDECALAISCAUDRY.FR

Beauvillain Davoine / BEAUVILLAIN-DAVOINE.COM

Darquer & Méry / DARQUER-MERY.FR

Dentelles André Laude / DENTELLES-LAUDE.FR

Jean Bracq / JEANBRACQ.COM

Solstiss / SOLSTISS.COM

Sophie Hallette / SOPHIEHALLETTE.COM

DENTELLE AUX FUSEAUX MÉCANIQUES

Société Choletaise de Fabrication / SCFL.FR

BRODERIE

Broderies Langlet / BRODERIES-LANGLLET.COM

Broderies Leveaux / BRODERIES-LEVEAUX.FR

Potencier broderies / POTENCIER.COM

Ce concours se déroulera en relation avec différents partenaires dont en particulier le Musée des dentelles et broderies de Caudry et la Cité internationale de la dentelle et de la mode (CIDM) de Calais.

2 - OBJECTIFS

Ce **concours** a pour objectif de **promouvoir l'excellence, l'innovation et l'éco-responsabilité** dans le domaine de la dentelle et de la broderie, tout en offrant une plateforme à des jeunes talents pour **exprimer leur créativité**.

Il vise à ;

- **Amener les étudiants à proposer des pistes créatives et innovantes** en termes de recyclage des « déchets » textiles issus de la fabrication de dentelles et broderies : matériaux laissés pour compte, inutilisés ou endommagés, jetés (ou jetables) en fin de production (chutes de métiers, fins de rouleaux, bouts de coupe, lisières, chefs et entre-deux, fils coupés, morceaux défectueux...)

- **Sensibiliser les étudiants à l'éco-responsabilité** dans le domaine de la mode, de l'art et de la décoration : en proposant d'offrir une nouvelle vie à ces rebuts textiles délaissés par l'industrie, ce projet permet à la fois de leur donner une autre vie, et d'ouvrir les étudiants aux préoccupations écologiques et environnementales dans le cadre de leur métier de designer textile et d'artiste.

- **Donner l'opportunité aux jeunes créateurs** d'exprimer leurs talents et leurs idées novatrices en intégrant des matériaux spécifiques/inusuels dans leur propre démarche créative
- **Emmener les futurs créateurs vers les spécificités de la production et des produits** dentelle et broderie à travers une démarche interactive/imaginative. Ce concours sera l'occasion d'initier les étudiants aux techniques industrielles de la fabrication de dentelles et broderies (visite d'ateliers, intervention des professionnels dans les écoles), et de retracer l'histoire, les origines et la diversité de ces savoir-faire d'exception.

3 – MODALITÉS GÉNÉRALES

Participation

Dans un premier temps les professeurs référents transmettront leur intention de faire participer leur classe au projet en précisant le nombre d'étudiants concernés par ce projet pédagogique (cf feuille d'inscription).

Les étudiants pourront concourir individuellement ou à plusieurs sur un même projet.

Les projets présentés devront être préalablement validés par le professeur référent qui aura suivi l'étudiant, avant transmission à la FFDB.

Pour leur participation les étudiants se choisiront un « **nom d'artiste** » qui figurera sur les documents accompagnant le projet pour préserver l'anonymat lors de la sélection.

Thématiques proposées

Les étudiants pourront concourir dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Catégorie Mode

Les participants devront élaborer des pièces pour une collection de vêtements ou d'accessoires utilisant et mettant en valeur les matériaux résiduels à l'issue du process de production des entreprises.

Catégorie Art

Les participants auront la liberté de créer des œuvres artistiques originales et uniques en utilisant et mettant en valeur les chutes de matières comme moyen d'expression.

Information digitale et documents interactifs à compléter

Une page dédiée au concours sur le site www.ffdb.net sera mise en ligne qui donnera accès aux :

• Documents d'information téléchargeables

- Présentation du concours
- Règlement
- Affiches
- Logos

• Documents interactifs à compléter et à retourner en ligne (accès réservé aux écoles participantes)

• À retourner avant le 31 octobre 2025 :

Fiche de participation sur laquelle seront indiqués les renseignements relatifs à l'étudiant et le « **nom d'artiste** » qu'il aura choisi pour le concours.

• À retourner avant le 15 mai 2026 :

Fiche de suivi du projet précisant uniquement le(s) nom(s) d'artiste(s), le titre du projet, la catégorie choisie, les matières utilisées autres que dentelles et broderies, les traitements appliqués, les perspectives d'applications en textile/mode/accessoire ou en art/design...

Fourniture et conditions d'utilisation des matières d'œuvre

Les matières d'œuvre seront fournies par les entreprises aux classes participantes

- soit par envoi à l'école
- soit sur les lieux de production lorsqu'il sera possible pour la classe, en termes de déplacement, de visiter les ateliers et de récupérer directement les matériaux souhaités.

Toutes les chutes de dentelles et de broderies fournies dans le cadre de ce concours restent la propriété exclusive des maisons participantes.

Toute reproduction, adaptation ou diffusion des dessins et motifs issus de ces matières est strictement interdite sans autorisation écrite des entreprises concernées.

Les matériaux fournis ne peuvent être utilisés qu'à des fins pédagogiques dans le cadre strict du concours.

Il est notamment interdit aux étudiants, sauf autorisation expresse de la FFDB :

- d'utiliser les dentelles ou broderies pour des projets personnels en dehors du concours,
- de diffuser ou publier des créations contenant ces matières dans un autre contexte que celui défini par la FFDB,
- de commercialiser ou de tenter de commercialiser tout produit issu des matières fournies, de manière directe ou indirecte.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'exclusion du concours et, le cas échéant, des poursuites pour atteinte à la propriété intellectuelle des maisons concernées.

Accompagnement pédagogique

Des interventions dans les écoles, (avec différents acteurs de la FFDB), des visites chez les fabricants de dentelles/broderies ou dans les musées de Caudry ou de Calais pourront être organisées à la demande des professeurs pour sensibiliser et motiver les étudiants :

- en leur faisant découvrir les matières dentelles et broderies, les savoir-faire et les process de création et de fabrication
- en leur donnant des conseils et des précisions sur les attendus du concours et son déroulement.

4 – CRÉATIONS FINALES ATTENDUES

Les étudiants proposeront leurs créations " upcyclées " dans la catégorie choisie, qui pourront être accompagnées de gammes de matières ou d'aspects pour d'éventuelles déclinaisons ou collections.

Les travaux seront accompagnés d'un document de présentation du projet au format A4 réunissant tous les éléments, textuels et visuels, nécessaires à la bonne compréhension du projet et à sa communication (court argumentaire, croquis, photos, gamme de couleurs, mise en situation...).

Ce document au format pdf et les visuels devront aussi être transmis avec le projet dans une clé USB.

Seul le nom d'artiste devra figurer sur tous les documents et visuels d'accompagnement.

Seront éliminés de la participation au concours les travaux :

- n'utilisant pas majoritairement les produits dentelle et broderie fournis par les entreprises participantes (qui doivent être physiquement présents dans les réalisations finales, le cas échéant associés à d'autres matières),
- non conformes au règlement du concours,
- dont la fiche de suivi est manquante, erronée ou n'aura pas été envoyée online dans les délais,
- présentant un aspect litigieux,
- représentant des copies de produits existants.

5 – SÉLECTION DES PROJETS

Les créations proposées à la sélection, validées par le professeur, seront envoyées avec leurs documents d'accompagnement dans un lieu qui sera précisé ultérieurement. Le nombre de candidats sélectionnés par catégorie dépendra de la qualité des projets reçus. Selon leur classement, Les étudiants sélectionnés pourront recevoir un prix en tant que « lauréats primés » (voir ci-dessous la liste des prix) ou faire partie de la sélection retenue sans être primés.

Le jury d'experts qui procédera à la sélection des projets de manière anonyme comprendra des professionnels des métiers de la dentelle et de la broderie, de la mode, de l'art et du design.

Les créations seront évaluées selon des critères tels que l'originalité et la dimension innovante, le parti pris esthétique, la prise en compte de l'éco-responsabilité et des critères de faisabilité, la pertinence de l'utilisation des matériaux dentelles et broderies au regard de leur spécificité, la capacité à être éventuellement produits en série.

6 – PRIX ATTRIBUÉS

Les prix envisagés pour chacune des 2 catégories sont les suivants :

- un premier prix de 1 200 euros
- un deuxième prix de 800 euros
- un troisième prix de 500 euros.

Dans le cas d'un projet collectif, le montant du prix sera à partager entre les cocréateurs.

Le jury est souverain pour contrôler le déroulement du concours, trancher en dernier ressort tout cas litigieux, prendre une décision imposée par des circonstances exceptionnelles

ou non : suppression, modification de toute phase du concours, exclusion ou rattrapage d'un concurrent.

Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer de prix s'il juge que le niveau des travaux n'a pas les qualités requises ou d'en modifier la répartition et le montant en fonction des projets retenus.

En fonction de leur projet les lauréats pourront aussi se voir offrir des possibilités de **stage au sein des bureaux de création dans les entreprises**.

7 - EXPOSITION DES PROJETS / COMMUNICATION / REMISE DES PRIX

Les projets sélectionnés (primés ou non primés) seront présentés en **exposition dans le lieu qui sera retenu pour le déroulement de la remise des prix**.

Ils seront ensuite **exposés dans d'autres lieux**, en totalité ou en partie, en particulier au Musée des dentelles et broderies de Caudry, à la Cité de la dentelle et de la mode (CIDM) à Calais, et sur un salon textile international à Paris.

Une campagne de communication et de promotion se fera via les réseaux sociaux (page Instagram dédiée...), à relayer par les étudiants.

Les étudiants pourront communiquer librement sur le concours et/ou leur projet en citant « Métamorphoses de dentelles et broderies / www.ffdb.net »

8 - PROTECTION DES ŒUVRES

Les travaux retenus par le jury, primés ou non primés, restent la propriété intellectuelle et physique de leur auteur.

Les auteurs des projets retenus autorisent la FFDB et ses partenaires dans ce concours à diffuser leurs travaux par tous les moyens de communication (presse, télévision, mailings, expositions, édition, etc.).

Le cas échéant, des projets pourront être développés ultérieurement en partenariat avec des industriels de nos secteurs selon des conditions qui feront chaque fois l'objet d'un contrat individuel avec les participants au concours.

9 - MODIFICATION / SUSPENSION / INTERRUPTION

En cas de modification, suspension ou interruption du concours pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs et des membres du Jury ne saurait être engagée.

10 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

* **septembre 2024 / mars 2025** / Cadrage du concours / Échanges avec les partenaires, les écoles et les professeurs

* **1er semestre 2025** / Annonce du concours et lancement

* **fin septembre 2025** / Date limite de transmission par les professeurs de l'intention de faire participer leur classe

* **d'ici octobre 2025** / Fourniture des matières par les professionnels aux écoles

* **31 octobre 2025** / Date limite d'envoi online par les étudiants de leur fiche individuelle de participation

* **octobre 2025 / mars 2026** / Ateliers de sensibilisation dans les écoles / Visites des classes dans les entreprises

* **15 mai 2026** / Date limite de soumission des créations et d'envoi online de leur fiche de suivi

* **fin mai/début juin 2026** / Sélection des lauréats

* **fin juin 2026** / Remise des prix

* **A partir de juillet 2026** / Exposition des projets

11 - CONTACTS

PRÉSIDENT DE LA FFDB / **Corentin Potencier**

cpotencier@potencier.com / Tél. +33 (0)6 83 63 41 87

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE LA FFDB / **Christelle Chambeurland**

contact@ffdb.net

COMMISSAIRE DU CONCOURS / **Lydia Grandjean**

lydia.grandjean@free.fr / Tél. + 33 (0)6 08 58 13 84

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES DENTELLES & BRODERIES

122, rue de Provence 75008 Paris

contact@ffdb.net - SIRET 784 204 083 000